

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 25 septembre 2018

Rapport n° 18-05-03

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION L'ÉCOLE
DE MUSIQUE DE SAINT-LEU-LA-FORÊT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018**

Le projet DEMOS (Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à Vocation Sociale) a rassemblé 14 jeunes saint-loupiens de 7 à 12 ans durant trois années (2016-2018) avec pour objectif de proposer un apprentissage collectif de la musique classique.

Le projet étant achevé, la commune a souhaité faciliter la poursuite de la pratique instrumentale pour les enfants désireux de continuer.

Toutes les familles ont été sollicitées par courrier en date du 2 mai 2018 afin de recenser le souhait des participants. Sur les 14 interrogés, 5 enfants ont souhaité continuer la pratique de leur instrument de musique. Dans ce cadre, ces derniers pourront se voir offrir leur instrument de musique par la Philharmonie de Paris.

La commune a donc fait le choix de prendre en charge un montant forfaitaire de 200 € par enfant issu du projet DEMOS dans le cadre d'une inscription à l'Ecole de musique de Saint-Leu-la-Forêt et ce, au titre de l'année scolaire 2018-2019.

Il vous est, par conséquent, proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'association l'Ecole de musique de Saint-Leu-la-Forêt au titre de l'exercice 2018.

La Commission Famille, éducation, vie scolaire et petite enfance, réunie le 6 septembre 2018, a émis un avis favorable.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 25 septembre 2018

Délibération n° 18-05-03

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION L'ÉCOLE
DE MUSIQUE DE SAINT-LEU-LA-FORÊT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018**

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la commune de prendre en charge un montant forfaitaire de 200 € par enfant issu du projet DEMOS (Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à Vocation Sociale) dans le cadre d'une inscription à l'Ecole de musique de Saint-Leu-la-Forêt et ce, au titre de l'année scolaire 2018-2019,

Vu l'avis favorable de la Commission Famille, éducation, vie scolaire et petite enfance réunie le 6 septembre 2018,

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article 1 : d'attribuer à l'association l'Ecole de musique de Saint-Leu-la-Forêt une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € au titre de l'exercice 2018.

Article 2 : d'assurer le financement de la dépense par prélèvement sur les crédits inscrits au budget Ville 2018.

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en
Préfecture du Val d'Oise le
qu'elle a été notifiée aux intéressés le
et publiée le

Le Maire

Le Maire

Sandra BILLET

Sandra BILLET